

# CONTRAT DE PENSION

Le propriétaire confie la garde de l'animal désigné ci-dessous, à la personne en charge de la garde, aux conditions stipulées par le présent contrat.

## Personne en charge de la garde :

Sandrine CHAMBRAUD, titulaire du certificat de capacité n°38247, domiciliée au 377 chemin des rivaux 38270 PISIEU. Tel : 06 23 09 71 85 Email : schambraud.dupositifdanslair@gmail.com

## Propriétaire :

Mme/M :

Tel :

En cas d'urgence :

## Chien :

Nom :

Race :

Sexe :

Stérilisé :

Age :

Soins ou traitement particulier :

Alimentation :

Habitudes :

## Tarifs :

25€/jour  40€/jour formule travail

ARRIVÉE	DEPART

NOMBRE JOURS	TOTAL

## **Matériel à remettre impérativement :**

- Son carnet de santé et les papiers d'identification.
- Sa ration alimentaire habituelle et sa gamelle ainsi que son collier et/ou harnais avec sa laisse.
- A votre convenance ses jouets favoris, son tapis...

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Article 1 : identification et vaccination.**

Ne sont admis que les chiens **identifiés** (tatouage ou puce électronique) et à jour de vaccination. Les animaux doivent avoir eu un **déparasitage** interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension.

## **Article 2 : maladies et accidents**

Le propriétaire s'engage à avertir le gardien des éventuels problèmes de santé ou traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour, le propriétaire donne droit à la pension de faire procéder aux soins estimés nécessaires par un vétérinaire et ce à ses frais. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner l'animal par un vétérinaire, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal. Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par celui-ci pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien du chien. Nous nous engageons cependant à vous contacter au plus vite.

## **Article 3 : décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal pendant le séjour il sera pratiqué, à la demande du déposant, une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.

## **Article 4 : abandon**

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser le gardien au plus vite. A défaut, 3 jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

## **Article 5 : Organisation générale**

**Réservation** : Un acompte de 30% sera demandé pour valider la réservation. Il ne vous sera pas restitué en cas d'annulation dans les 7 jours précédant la réservation. En cas de départ anticipé, le montant du séjour initialement prévu est dû en intégralité le règlement se faisant le jour d'entrée de votre animal.

Les **entrées et sorties** se font **sur rendez-vous** : départ le lundi à 7h ou 19H, du mardi au samedi de 8H à 19H et le dimanche ou soirées, avec supplément de 5€, en fonction des disponibilités.

**Prestation** : Pendant la durée du séjour la pension s'engage à répondre aux besoins principaux du chien. Le gardien peut s'absenter de son domicile ou se déplacer avec l'animal. Le chien doit pouvoir être seul quelques heures dans le calme les **dégradations** éventuelles étant à charge du propriétaire. Les problèmes d'éducation ou de rééducation feront l'objet d'un supplément à votre demande ou la nôtre si nécessaire à la bonne gestion du chien. **Le travail effectué n'aura de valeur que s'il est entretenu correctement par la suite.**

**Liberté** : Durant son séjour le chien portera une **médaille** avec les coordonnées du gardien. En fonction de son écoute et d'un environnement sécuritaire il pourra être lâché pour profiter davantage sinon il sera tenu en longe.

J'autorise l'éducateur à lâcher mon chien.

Fait à PISIEU

le

Signature du propriétaire

Sandrine CHAMBRAUD

Précédée de la mention 'lu et approuvé'